

Information concernant le déploiement de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation dans le Puy-De-Dôme

Suite à l'appel à candidature de l'ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES, l'EMAS du Puy-de-Dôme sera portée par un collectif composé de 5 organismes gestionnaires, L'Institut Les Gravouses, ITINOVA, APF France handicap, ADPEP 63, Fondation OVE, permettant la contribution de huit services et dispositifs spécifiques au développement des missions d'appui à la scolarisation :

- ✓ IES, SAFEP, SAAAS – CRDV ITINOVA
- ✓ DISPOSITIF DITSA – CRDV ITINOVA
- ✓ SAFEP SSEFIS DISPOSITIF IES – Institut *Les Gravouses*
- ✓ SESSAD TDL – DAC - DISPOSITIF TDL – Institut *Les Gravouses*
- ✓ SESSAD APF France handicap
- ✓ SESSAD DU CEZALLIER – PEP 63
- ✓ SESSAD VICTOR DURUY – PEP 63
- ✓ SESSAD DE MONTFERRAND – Fondation OVE

Ce collectif regroupe des structures et dispositifs autorisés et compétents pour intervenir auprès des publics polyhandicapés, présentant des troubles moteurs, psychiques, du comportement, du spectre autistique et des déficiences intellectuelles ainsi que les seuls établissements et services médico-sociaux du département, spécialisés en matière d'accompagnement de la déficience auditive, de la déficience visuelle et des troubles des apprentissages et du langage.

L'EMAS dispose d'une compétence départementale et peut intervenir auprès de l'ensemble des établissements scolaires du Puy-de-Dôme, de la maternelle au lycée.

Le siège administratif et physique de l'Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation est fixé à l'Institut Les Gravouses de Clermont-Ferrand, porteur juridique du dispositif issu de ce collectif.



Les missions de l'EMAS sont conformes à la circulaire du 14/06/2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap :

- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, en veillant à associer les parents et le détenteur de l'autorité parentale, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnement d'élève en situation de handicap (AESH). L'EMAS n'intervient pas en substitution d'un AESH, ou d'un service spécialisé.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de MDPH
- Réaliser ou provoquer une intervention provisoire permettant le maintien de la scolarisation
- Et/ou, sans préjuger l'évaluation postérieure, décider d'effectuer ou de provoquer une intervention provisoire permettant le maintien de la scolarisation, en lien avec la famille ou le détenteur de l'autorité parentale



Dès à présent, les interventions d'information et de sensibilisation en direction de la communauté éducative sont possibles, ainsi qu'une réponse concernant les situations difficiles, considérées comme urgentes (Contact : collectifemas63@gravouves.fr)

A partir de janvier 2021 l'EMAS répondra à l'ensemble de ses missions en s'appuyant sur cinq professionnels fixes :

1 coordonnateur, 1 professionnel paramédical, 3 référents des trois bassins territoriaux ainsi que l'ensemble des professionnels ressources des 8 services du collectif, mis à disposition en fonction des besoins.

Les interventions s'effectueront en étroite collaboration avec les partenaires de l'Education Nationale (Service départemental de l'Ecole inclusive, PAPEI, PIAL, enseignants référents, enseignants, psychologues, médecins, infirmiers scolaires, équipes RASED) mais aussi avec d'autres partenaires du territoire, (libéraux, dispositifs et services médico-sociaux), compétents pour ajuster et adapter les réponses, si besoin.

